

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 25 août 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Monsieur Jean-Claude LEROY qui donne procuration à Madame Anne-Paule CHABERT RALUY

Madame Auriane GEEVERDING qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING

Monsieur Claude CHARPENTIER qui donne procuration à Monsieur Jacques IELSCH

Madame Raymonde PISSAVY qui donne procuration à Monsieur André PITOU

Absente : Madame Sandra MARTIN

Absents : Messieurs Loïc MARTIN et Philippe DACKO.

Monsieur Nagi AKKAOUI a été nommé secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DES 21 JUILLET ET 22 AOUT 2017**

Vote reporté au prochain conseil.

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU CONTRAT AVENIR –PASSAGE A TEMPS COMPLET**

Vu la délibération du 21 décembre 2016 décidant de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi, par le biais d'un emploi d'avenir pour une durée de 12 mois qui pourra après avis du conseil être reconduit par deux fois, à compter du 16 janvier 2017 et pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

Vu la délibération du 27 janvier 2017 décidant de modifier le contrat d'accompagnement dans l'emploi, « emploi avenir », à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, par un avenant passant le temps de travail hebdomadaire de 20h à 23h.

Le Maire fait part au conseil de la nécessité de passer le contrat à temps complet de manière à confier à l'agent de nouvelles missions liées aux compétences périscolaires (cantine) et aux tâches ménagères des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de modifier le contrat d'accompagnement dans l'emploi, « emploi avenir », à compter du 04 septembre 2017, par un avenant passant le temps de travail hebdomadaire de 23h à 35h.

**CRÉATION D'UN CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ A 9.21H PAR AN ANNUALISÉES**

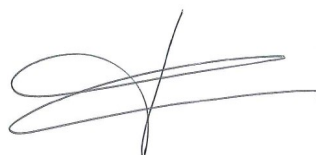
Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour renforcer l'équipe au service et la surveillance durant le temps périscolaire à la cantine et pour les tâches ménagères à l'école élémentaire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité le recrutement d'un agent non titulaire pour une période de 12 mois allant du 01/09/2017 au 31/08/2018 inclus et une durée hebdomadaire de 9.21heures annualisées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> grade de recrutement de catégorie C, adjoint technique territorial.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 15 septembre 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 20h45

Le Maire,



André PITOU